

Combattre et proposer, hier, aujourd'hui... et demain

Depuis 2007, le gouvernement se livre à un véritable démantèlement de la Fonction Publique et des Services Publics : remise en cause de leurs missions, suppressions de postes par dizaines de milliers, désengagement de l'État... Au nom du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, les personnels, qui voient leurs salaires gelés et leurs statuts attaqués, sont la cible privilégiée de cette politique libérale aux conséquences dévastatrices pour la qualité des services rendus.

L'Éducation Nationale est en première ligne, avec plus de 70000 postes supprimés en 5 ans et un empilement de « réformes » (formation des stagiaires, scolarisation des enfants de moins de 3 ans, aide personnalisée, réseaux d'aide, éducation prioritaire, livret de compétences, lycées, voie professionnelle, voie technologique...) réformes dont le but essentiel est de... « financer » ces suppressions. Notre profession en subit quotidiennement les conséquences : dégradation des conditions de travail et d'emploi, remise en cause des statuts, des carrières et du sens même de nos métiers... Tout comme nos élèves, qui voient les conditions d'enseignement se détériorer et l'offre de formation se réduire comme peau de chagrin.

Contre cette politique qui remet en cause le rôle même de l'École de la République et ses missions, qui abandonne toute ambition pour l'avenir des jeunes, **le gouvernement a toujours trouvé face à lui la Fsu et ses syndicats nationaux.** Ils n'ont eu de cesse d'en dénoncer les conséquences, de mobiliser la profession et l'opinion publique pour exiger une autre politique éducative, et d'œuvrer sans relâche à construire l'unité la plus large pour mener ces combats qu'ils ont trop souvent été les seuls à initier.

Ces luttes ont ainsi gagné peu à peu le soutien massif et durable de l'opinion, qui a joué un rôle majeur dans l'affaiblissement que subissent aujourd'hui le gouvernement et la majorité présidentielle.

Nos élections professionnelles auront lieu en octobre prochain; à quelques mois de la présidentielle : leur enjeu dépassera donc très largement l'enjeu habituel de nos élections.

Notre profession doit y faire entendre son engagement et sa détermination à **défendre le Service Public d'Éducation et ses métiers**, à peser de tout son poids

dans le débat politique pour faire prendre en compte **nos propositions et notre projet éducatif.** Elle doit y porter un message puissant et massif, celui du **rejet de la politique de casse de l'École et de ses missions, de l'exigence d'une autre politique éducative,** ambitieuse pour la jeunesse, pour le Service Public et ses personnels, **ambitieux pour nos métiers qui doivent être reconnus, respectés et revalorisés.**

Notre profession doit aussi réaffirmer sa volonté de **défendre le paritarisme** et le rôle de ses élus en élisant des candidats déterminés à mener ces combats, et **renforcer le syndicalisme de lutte, de propositions et de transformation sociale que porte la Fsu et ses syndicats.**

*Pour la liste Fsu Languedoc-Roussillon,
Bernard Duffourg, le 27 mai 2011*



Du 13 au 20 octobre 2011

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

4 rendez-vous

pour l'Éducation et nos métiers

Votez 2 fois pour la Fsu (aux CT)

Votez 2 fois pour ses syndicats nationaux (aux CAP)

● Rôle et compétence du CTA

Le CTA remplace désormais le CTPA. L'instance académique interne à l'Education Nationale perd donc le « P » de paritaire à l'occasion de ces élections initiées par un gouvernement qui restructure en profondeur la gestion de l'Etat et pas en mieux... Désormais, dès 2011, vous élirez vos représentants en CTA (Comité Technique Académique). Les résultats de ce vote et du vote au CTM (Ministériel) serviront de base au calcul de la représentativité de chaque organisation syndicale.

Ce comité technique, consultatif, présidé par le Recteur a pour principal but d'exposer le pilotage des moyens « humains » de l'E.N (36 000 collègues dans l'académie !) et leur implantation géographique dans nos cinq départements : enseignants, personnels administratifs, infirmiers, sociaux, d'éducation et d'orientation.

C'est en effet en CTA que le Recteur propose la répartition des personnels dans les départements, les écoles, établissements et services centraux (IA et rectorat). Y sont également exposées les réorganisations des services - qui se sont multipliées ces dernières années - les ouvertures ou fermetures des collèges ou lycées et les diverses orientations et missions de formation assurées par l'EN (mise en œuvre des réformes comme celle des lycées, organisation de la formation initiale et continue, GRETA ...). Par ailleurs, y sont données des informations sur la population scolaire, les taux de réussite aux examens, ce qui permet de « prendre le pouls » de l'Education dans notre académie.

Assurément, cette instance est technique mais elle est également l'unique endroit où se révèle le fond de la politique éducative nationale avec ses déclinaisons et sa mise en œuvre locales. La FSU et ses syndicats assurent donc en CTA une défense des personnels non du point de vue de leur carrière - c'est le rôle des CAP - mais du point de vue de leurs missions (propres à chaque corps et plus générales : missions de Service Public) et de leurs conditions de travail.

Côté enseignants, le Recteur y annonce ses arbitrages sur la répartition départementale des dotations ministérielles (ou retraits d'emplois) pour les écoles et les collèges, les déclinaisons locales d'affectation des personnels revenant ensuite à chaque IA ; la répartition des dotations horaires des lycées est en revanche une compétence directe du CTA. Ces annonces sont l'occasion pour la FSU de dresser un « portrait » de l'Education Nationale dans notre académie, d'en pointer les réussites et les manques. Particulièrement depuis 5 ans, nous dénonçons les désastreux effets des retraits d'emplois, dans une région en expansion démographique comme la nôtre.

Christian Cam, Bertrand Humeau

P... comme perdu...

« *Nouveauté 2011, qui en dit long sur la conception gouvernementale du dialogue social : à tous les niveaux (ministériel, académique ou départemental), l'ensemble des instances techniques (CTPM, CTPA, CTPD et CTPAS) voient s'envoler le « P » de paritarisme. La représentation des personnels s'en trouve minorée et l'équilibre du dialogue agents-employeur est rompu. Une disparition qui a « le mérite » de rappeler qui est le patron... »*

● CTPS devient CTS

Le Comité Technique Spécial est l'instance de représentation des personnels administratifs des services académiques : Rectorat et Inspections Académiques. Le CTS est chargé de donner un avis sur les questions collectives (à la différence des Commissions Administratives Paritaires Académiques qui examinent les situations individuelles), en particulier sur l'organisation interne, la répartition des missions et les méthodes et techniques utilisées au travail. Toutes les revendications des personnels concernés sont portées devant cette instance par le SNASUB/FSU.

Conchita Serrano

● Les CHS deviennent CHSCT

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA) et Départemental (CHSCTD) traitent de toutes les questions relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et aux risques professionnels. Ces comités abordent notamment les questions liées au stress, aux diverses pressions que pourraient subir les personnels. La FSU mène depuis plusieurs années dans les CHS des actions sur l'amiante, la mise en place d'une véritable médecine de prévention, sur la reconnaissance des risques psychosociaux alors que la gestion des personnels devient de plus en plus inhumaine. Elle est la seule organisation à être réellement intervenue sur ces problématiques lors de la dernière mandature des CHS. Pour la FSU, les CHSCT sont le lieu où faire avancer les revendications liées à l'amélioration des conditions de travail dans l'Education Nationale.

Manu Caneri

● L'action sociale, une ambition pour la FSU Languedoc-Roussillon

L'action sociale, culturelle et de loisirs est ministérielle et interministérielle. La FSU y représente les personnels dans toutes les structures. Dans l'Éducation, la FSU travaille à construire une action sociale digne de ce nom et à porter les crédits à 3 % de la masse salariale. Nous intervenons à la commission nationale (CNAS), à la commission académique (CAAS) pour la mise en place d'actions spécifiques (ASIA) comme l'aide au logement des enfants étudiants et au niveau départemental (CDAS) pour les aides financières individualisées et les prêts. En interministériel, la FSU qui préside depuis 2009 la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS LR), a lancé plusieurs actions au bénéfice des personnels, réservations crèches et logement, accès à la culture, vacances... Au CIAS elle s'efforce d'instaurer de nouvelles prestations interministérielles ambitieuses pour tous les personnels et d'empêcher une instrumentalisation de l'Action Sociale dans la politique salariale et la gestion des ressources humaines.

Alain Vibert



Le service public, on l'aime, on le défend

● Le paritarisme... un bien commun à défendre

Défendre individuellement et collectivement la profession, informer et conseiller les collègues, faire rectifier les erreurs et oublis, contrôler le travail de l'administration, faire respecter les règles communes, la transparence et l'équité... les **commissions paritaires**, (CAPN, CAPA ou CAPD), composées à parité d'élus des personnels et de représentants de l'administration, comme les CCP pour nos collègues non-titulaires, **sont un acquis de la mobilisation des personnels**. Leur rôle est essentiel et les **élus du personnel y assument une lourde tâche**, notamment pour toutes les opérations de gestion : avancement, promotions, notation, mutations... Personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux, de santé, titulaires, non-titulaires, stagiaires... tous sont concernés. Pour le gouvernement, que les personnels veillent contrôler les opérations de gestion qui les concernent est difficile à supporter... qu'ils puissent vouloir défendre des règles de gestion collective et s'opposer à sa politique de gestion individuelle au mérite l'est encore

● CTD/CDEN, des instances départementales où les usagers seront de moins en moins entendus.

Le **Comité Technique Départemental (CTD)** est présidé par l'IA, il est composé par l'administration de l'EN et les représentants des personnels. **Il était paritaire, il ne le sera plus**. Il pourrait devenir une simple chambre d'enregistrement.

Le **Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)** et le **Comité Technique Départemental (CTD)** sont les déclinaisons départementales des CAEN et CTA qui sont académiques.

Le CDEN a en charge toutes les questions concernant l'Education Nationale au plan départemental (premier et second degré). Le CDEN acte les propositions du CTD. Il est présidé par le préfet et le président du Conseil Général, il est composé de l'administration de l'Education Nationale (inspecteurs d'académie), de chefs d'établissement, de représentants du Conseil Général et des communes, des personnels et des parents d'élèves élus. Quelques dossiers traités dans ces instances :

Second degré : Sectorisation des collèges. Prévisions d'effectifs. Dotation en moyens pour les établissements (DGH). Ouverture et fermeture de postes, évolution des postes à complément de service et des moyens provisoires (BMP). Répartition des moyens de surveillance et de vie scolaire...

Premier degré : Regroupements de classe et fusion d'écoles. Ouverture et fermeture de classes en maternelle et élémentaire. Postes spécialisés. Moyens de remplacement...

Éric Bachelart

plus. Or **les instances paritaires et nos élus sont des obstacles majeurs à sa volonté de remettre en cause nos statuts et nos carrières...** d'où les attaques répétées contre le paritarisme, et les tentatives multiples pour restreindre le rôle des élus du personnel.

Lors des élections professionnelles d'octobre 2011, chaque électeur émettra plusieurs votes.

Outre **l'enjeu politique**, particulièrement important dans le contexte préélectoral, les votes au CTA et au CTM (Comité Technique Académique/Ministériel) détermineront **la représentativité de chaque organisation syndicale**, donc **son poids** face au ministère, et à l'administration à tous les niveaux, et **sa capacité à se faire entendre**.

Lors du vote aux CAP et aux CCP **vous élirez vos représentants** : les syndicats de la FSU y présentent des collègues expérimentés, dévoués et compétents, écoutés et respectés de l'administration, déterminés à défendre activement nos métiers, nos carrières, nos statuts et le Service Public.

Enfin l'ensemble des votes permettra de montrer **l'attachement de notre profession au paritarisme** aujourd'hui menacé, **et sa détermination à le défendre**.

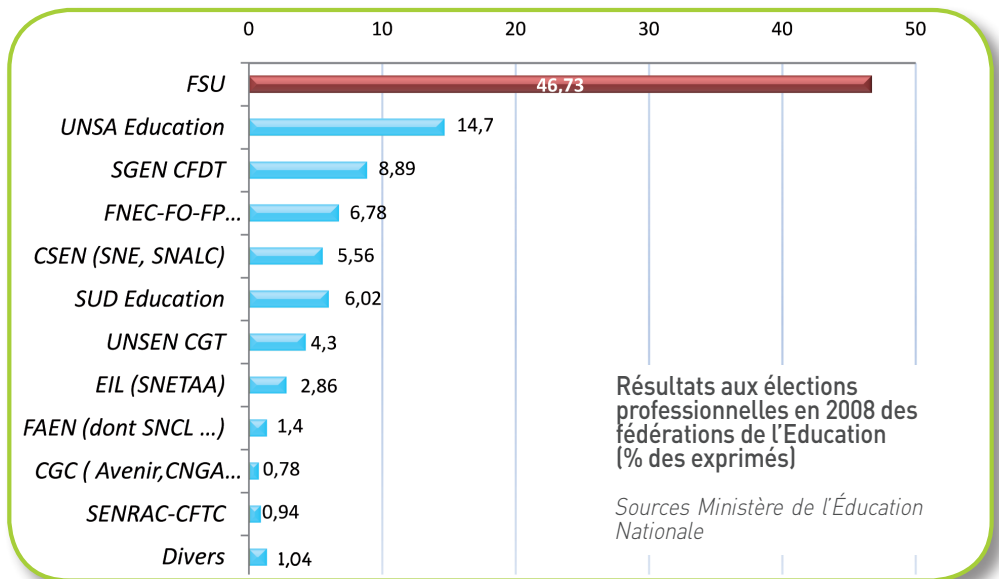
Bernard Duffourg



La FSU Première fédération de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique d'État

Exigeante, Combative, Représentative.

La FSU une fédération syndicale reconnue et soutenue pour son projet pour l'école, ses missions et ses personnels. Ces résultats confirment sans ambiguïté la représentativité de la FSU et de ses syndicats et montrent que nos orientations, notre combativité au service de l'école, de ses missions et de ses personnels rencontrent largement l'adhésion des collègues.



	CTPD Comité Technique Paritaire Départemental	CDEN Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
Nombre de sièges :	10	10
Nombre de sièges attribués à la FSU		
AUDE :	6	6
GARD :	6	6
HERAULT :	6	6
LOZERE :	7	7
PYRENEES ORIENTALES :	7	7

● CACFOC, quel avenir pour la formation continue et ses personnels ?

La Formation Continue est au cœur d'un dispositif qui voit se dessiner l'abandon des logiques du Service Public : conversion des GRETA à la rentabilité, création de partenariats avec le privé-GIP « Formavie » en Languedoc-Roussillon- sont les exemples de cette dérive qui soumet la FC à la logique marchande.

Depuis plusieurs années ce sont les personnels qui font les frais de cette politique : contractuels soumis à des contrats de plus en plus précaires, recours systématique à des vacataires, et des personnels sous statut eux aussi soumis aux mesures de suppressions de postes budgétaires.

C'est sur ces évolutions que la FSU intervient d'abord pour maintenir le réseau des GRETA au sein de l'Éducation Nationale, ensuite pour veiller au respect des droits des personnels de la FC et enfin pour peser dans le débat sur l'avenir de la FC maintenue dans le cadre d'un service public national.

Gérard Gironell

	CTPA Comité Technique Paritaire Académique	CAEN Conseil Académique de l'Éducation Nationale	CACFOC Conseil Académique Consultatif pour la Formation Continue	CAC CFC Commission Académique Consultative pour les Conseillers en Formation Continue
Nombre de sièges :	10	10	19	8
Nombre de sièges attribués à la FSU :	6	6	10	5

